

**CONSEIL SYNDICAL  
REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**

**SEANCE DU : 3 OCTOBRE 2016**

<u>Référence du service :</u> AVIS : PG/PL/VM-07d	<u>Objet de la délibération</u> <b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BASE OCCSOL</b>
<p><b><u>Etaient présents(es) (35)</u></b></p> <p>Philippe GRAS, Président</p> <p>André BRUNDU, Pierre GAFFARD-LAMBON, Jean-Jacques GRANAT, Jean-François LAURENT, Laurent PELISSIER, Gaëtan PREVOTEAU, Fabienne RICHARD, <i>Vice-Président(e)s présent(e)s</i></p> <p>Vincent ALLIER, Marie-Paule ARMAND, Jean-Pierre BONDOR, Pilar CHALEYSSIN, Ivan COUDERC, Jean DENAT, Gilles DONADA, Alex DUMAGEL, Jean-Baptiste ESTEVE, Michel FEBRER, Richard FLANDIN, Maurice GAILLARD, Robert HEBRARD, Michaël MANEN, Marie-Françoise MAQUART, Antoine MARCOS, Pierre MARTINEZ, Vivian MAYOR, Michel MISSOT, Nicole PERRAU, Bernadette POHER, Marie-France RAINVILLE, Jacky RAYMOND, Jacky REY, Catherine ROCCO, Guy SCHRAMM, Frédéric TOUZELLIER, Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent (e)s</p> <p><b><u>Etaient représentés(ées) (4 pouvoirs)</u></b></p> <p>William AIRAL donne pouvoir à Jean DENAT ; Nadine ANDREO donne pouvoir à Jean-Jacques GRANAT ; Jean-Luc DESCLOUX, donne pouvoir à Fabienne RICHARD ; Jean-Pierre FUSTER donne pouvoir à Gilles DONADA</p> <p><b><u>Etaient excusés(ées), absents(es) (50)</u></b></p> <p>Bernard CLEMENT, Juan MARTINEZ, <i>Vice-Président(e)s absent(e)s</i></p> <p>Joseph ARTAL, Sonia AUBRY, René BALANA, Jacques BONHOMME, Maryan BONNET, Laurent BURGOA, Sylvie COMPEYRON, Robert CRAUSTE, Marianne CREPIN, Nathalie CREPIN, Jean-Paul CUBILIER, Alain DALMAS, Marie-Reine DELBOS, Alain DUPONT, Arthur EDWARDS, Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, Marc FOUCON, Marilyne FOULLON, Philippe FOURNIER-LEVEL, Michel GABACH, Gérard GIRE, Pascal GOURDEL, Théos GRANCHI, Guy MAROTTE, Pierre MAUMEJEAN, Jean-Claude MAZAUDIER, Maurice MOURET, Murielle NEPOTY, Olivier PENIN, Thierry PESENTI, Corine PONCE-CASANOVA, Bernard PRADIER, Thierry PROCIDA, Serge REDER, Olivier RIGAL, Jean-Noël RIOS, Sophie ROULLE, Frédéric SALLE-LAGARDE, André SAUZEDE, Jean-Rémy SOLANA, Jean-Marc SOULAS, Joël TENA, Jean-Michel TEULADE, Gilles TIXADOR, Gilles TRAUULET, Lucien VIGOUROUX, Joël VINCENT, Muriel VOLLE-ROGEL, Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s</p> <p style="text-align: right;"><b>Sièges : 89 Membres en exercice : 89</b></p>	



Monsieur **Philippe GRAS, Président**, rapporteur expose :

Vu l'article L.111-1-1 (5<sup>ème</sup> alinéa) et L. 122-1 (dernier alinéa) du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'article R. 122-5 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-06-07-01 en date du 7 juin 2007 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2013-05-23-02d du 23 mai 2013 sur la création d'un groupement de commande pour l'acquisition d'une base de données d'occupation du sol OCCSOL, et autorisant le président à signer l'ensemble des pièces du marché,

**Considérant**, que cette base de données va permettre d'analyser l'évolution du territoire entre 2006 et 2012,

**Considérant**, que cette même base de données doit servir aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard,

Le CONSEIL SYNDICAL, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité**

Exprimés : 39 (dont 4 pouvoirs)

Pour : .....39.....

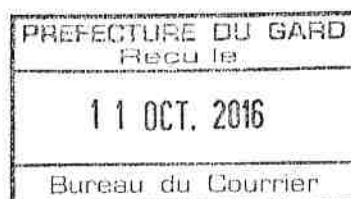
Contre : .....0.....

Abstention : .....0.....

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : De mettre à disposition gratuitement à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la base de données d'occupation du sol OCCSOL acquise par le syndicat mixte du SCOT Sud Gard,

**ARTICLE 2** : D'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition de cette base de données (en annexe),

**ARTICLE 3** : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.



Le Président du Syndicat Mixte  
du S.CO.T. du Sud Gard

**Philippe GRAS**  
Maire de Codognan  
Vice-Président de Rhône Vistre Vidourle

